

aucune autre Archiduchesse mariée , sa naissance Archiducalé : Mais de - là il ne s'ensuit nullement , comme V. M. comprendra aisément elle même , que lorsque les Provinces appartenantes à une Maison ne sont pas de l'acquisition du dernier possesseur , & que sur toutes choses il y a une Princesse de la même Maison qui possède de bons actes , pactes , ou semblables droits , il ne s'ensuit pas , dis je , qu'au préjudice de la Maison descendante de cette Princesse , la fille du dernier possesseur doive rester en possession de tous les Pays de cette Maison : Et c'est par rapport à ce motif , qu'en conséquence des droits de la mienne , je n'ai pû reconnoître la Grande Duchesse en qualité d'Archiduchesse régnante , ou plutôt en qualité d'héritière universelle du feu Empereur Charles VI. de glorieuse mémoire. V. M. est trop remplie de pénétration pour ne pas comprendre , que parce qu'un Empereur Romain forme une prétention au sujet des droits de sa Maison , contre un Etat de l'Empire , & lui refuse , par cette raison les titres qu'il demande , il ne s'ensuit pas de - là que le dernier soit autorisé tout de même à refuser au premier la reconnoissance de sa dignité Impériale.

Il est vrai que la guerre a commencé long-tems avant l'élection Impériale ; mais tout ce qui en résulte , c'est qu'elle n'a aucune connexion avec la dignité Impériale , qu'on m'a unanimement conférée ; au lieu que les prétendus actes de protestation , & ce qui a été allégué ci-dessus , marquent assez que la Cour de Vienne attaque par - là directement tout ce qui concerne ma dignité Impériale , où qui y est relatif. J'avoüe que je ne saurois trouver comment on pourroit excuser une semblable entreprise , par la distinction entre un Mémoire dans lequel un Etat de l'Empire se plaint du fait d'un

Empe-